

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

L'ACCORD
SUR LE
COMMERCE
INTÉRIEUR

avril 2002
à

**L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

décembre 2003

L

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Une réunion de l'ACI était prévue pour avril 2003, mais elle a dû être reportée en raison de la tenue d'une élection provinciale. En dépit de tentatives de report de la réunion, la date n'a pas encore été fixée. Les Parties ont exprimé leurs frustrations à l'égard de cette situation et des délais de l'ordre du jour que cela entraîne, sans compter les autres questions qui devaient faire l'objet d'un examen par l'ACI lors de cette réunion d'avril. Il faudrait songer à mettre en place un protocole régissant les futures demandes de report afin de minimiser l'incertitude et les retards entraînés par le report d'une réunion de l'ACI.

Nous prévoyons que l'orientation des activités futures de l'ACI prendra une nouvelle direction en vue d'améliorer le commerce intérieur.

Lorraine Andras
Directrice générale par intérim
Secrétariat du commerce intérieur

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Les ministres du Comité du commerce intérieur¹

Lucienne Robillard (coprésidente)
Ministre de l'Industrie
Canada

Peter Mesheau (coprésident)
Ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick
Nouveau-Brunswick

Michel Audet (vice-président)
Ministre du Développement économique et
régional
Québec

Kathy Dunderdale
Minister of Industry, Trade and Rural
Development « *Ministre de l'Industrie, du
Commerce et du Développement rural* »
Terre-Neuve et Labrador

Ernest Fage
Minister of Economic Development
« *Ministre de l'Expansion économique* »
Nouvelle-Écosse

Michael Currie
Ministre du Développement et de la

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Rick Thorpe
Minister of Competition, Science and
Enterprise « *Ministre de la Compétition,
de la Science et de l'Entreprise* »
Colombie-Britannique

Brendan Bell
Minister of Resources, Wildlife & Economic
Development « *Ministre des Ressources, de
la Faune et de l'Expansion économique* »
Territoires du Nord-Ouest

Dennis Fentie
Premier ministre et Ministre du
Développement économique
Yukon

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Table des matières

1) Revue des faits saillants de l'année	1
2) Vue d'ensemble	3
A) Contenu de l'Accord	3
B) Principes directeurs	3
C) Chapitres sectoriels	4
D) Règlement des différends	6
E) Structure organisationnelle du commerce intérieur	7
F) Les obligations en vertu de l'Accord	8
3) État des progrès - Chapitre par chapitre	9
Chapitres un à quatre	9
Marchés publics (Chapitre cinq)	9
Investissement (Chapitre six)	11
Mobilité de la main-d'œuvre (Chapitre sept)	13
Mesures et normes en matière de consommation (Chapitre huit)	15
Produits agricoles et produits alimentaires (Chapitre neuf)	17
Boissons alcooliques (Chapitre dix)	19
Transformation des ressources naturelles (Chapitre onze)	21
Énergie (Chapitre douze)	21
Communications (Chapitre treize)	22
Transports (Chapitre quatorze)	22
Protection de l'environnement (Chapitre quinze)	24
Dispositions institutionnelles (Chapitre seize)	25
Procédures de règlement des différends (Chapitre dix-sept)	26
Dispositions finales (Chapitre dix-huit)	27
4) Pour plus d'information	29
A) Adresse du Secrétariat du commerce intérieur	29
B) Adresses des Représentants du commerce intérieur	29

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

1) Revue des faits saillants de l'année

En 2002-2003, les Parties à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) ont poursuivi leurs efforts de mise en œuvre de l'Accord en continuant les négociations mandatées par l'Accord et nécessaires à la conclusion des obligations demeurées en suspens. Le Comité du commerce intérieur (CCI) s'est réuni une fois durant la période du présent rapport, le 21 juin 2002. En outre, des fonctionnaires ont tenu de nombreuses réunions et conférences téléphoniques pour atteindre les objectifs de la mise en œuvre intégrale de l'ACI.

L'un des faits saillants de l'année aura été la préparation du Rapport sur l'avenir de l'ACI de novembre 2002. Ce Rapport a été rédigé en réponse à l'orientation fournie par les ministres de l'ACI en juin 2002, afin que le Secrétariat du commerce intérieur procède à une évaluation de certains aspects spécifiques de l'Accord en vue d'améliorer le commerce intérieur au Canada. Le Rapport incluait des commentaires de la plupart des ministres de l'ACI et mettait à contribution des questions soulevées par les participants au processus de consultations publiques de 2000 et 2001, de même que par les Parties et autres intervenants au cours des dernières années.

Le Rapport de novembre 2002 a été distribué aux ministres, avec l'engagement des fonctionnaires d'examiner les initiatives proposées et de développer des recommandations et un plan d'action spécifiques qui fera l'objet d'un examen par l'ACI. Ce travail est maintenant terminé et, lors de la prochaine réunion de l'ACI, les ministres devront examiner l'ordre du jour de la prochaine réunion afin qu'il soit question des initiatives générales et spécifiques proposées par diverses sources, incluant les ministres de l'ACI.

Les autres faits saillants de l'année incluent :

- l'approbation du texte d'une nouvelle annexe couvrant les sociétés d'état de nature commerciale ou industrielle ou celles qui se sont vues accordées des droits exclusifs par une Partie;
- le début des examens prévus en vertu de l'article 516 du chapitre cinq sur les marchés publics;
- l'approbation par l'ACI des éclaircissements et des améliorations apportés au code

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- de l'examen des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) afin de déterminer la portée de l'exclusion des travailleurs formés à l'étranger et des approches de reconnaissance des titres de compétence étrangers entre les Parties,
- de l'examen de l'accessibilité et de l'efficacité du mécanisme de résolution des différends prévus par le chapitre sept,
- du développement d'une structure de contrôle et d'évaluation de l'efficacité du chapitre sept;
- le développement de propositions pour étendre les droits de facturation au consommateur à toutes les formes de ventes à distance;
- poursuivre le travail d'efforts concertés futurs ayant trait aux questions des consommateurs, incluant : le commerce électronique, les moyens de recours des consommateurs sur le marché, les marchés de crédit de rechange pour les consommateurs et les agences de recouvrement;
- l'établissement d'un Comité de normes nationales sur les vins afin de poursuivre le travail de mise en œuvre de normes sur les vins et de déposer des recommandations ayant trait aux politiques et procédures d'observations respectives;
- la finalisation du travail sur l'élaboration de normes nationales plus uniformes concernant les limites de poids et de taille des véhicules lourds;
- l'approbation des normes du Code de sécurité national pour l'examen de conformité - vérification des installations; et les nouveaux règlements en vertu des Normes du code de sécurité national à propos des heures de service et de la sécurité de la charge;
- endossement des normes à l'échelle canadienne concernant les émissions de dioxines et de furannes provenant du frittage du fer et des chaudières à art électrique pour la fabrication de l'acier en vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale; et
- l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième sondage annuel auprès des clients du Secrétariat.

En 2002-2003, 22 différends ont été officiellement amorcés en ayant recours aux mécanismes de règlement des différends prévus en vertu de l'Accord. De ce nombre, 17

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Les prochaines sections de ce rapport donnent certains détails sur les activités mentionnées ci dessus et sur d'autres activités entreprises durant la période 2002 2003 en vertu de l'ACI.

2) Vue d'ensemble

A) Contenu de l'Accord

L'Accord sur le commerce intérieur est une entente entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (à l'exception du Nunavut) en vue de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada et établir un marché intérieur ouvert, performant et stable. Toutes les Parties à l'Accord reconnaissent que l'accroissement du commerce et de la mobilité à l'intérieur du Canada peut contribuer à la réalisation de cet objectif..

L'ACI contient :

- **des règles générales** qui interdisent aux gouvernements de créer de nouveaux obstacles au commerce intérieur et les obligent à réduire les obstacles existants dans les secteurs visés par l'Accord;
- **des obligations précises qui régissent la conduite des gouvernements dans des secteurs économiques clés**, notamment les achats des gouvernements, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre;
- **des mesures de rationalisation et d'harmonisation des règlements et des normes** (par ex. les transports et la protection du consommateur);
- **un mécanisme officiel de règlement de différends** accessible aux gouvernements et, à certaines conditions, aux particuliers et aux entreprises;
- **des engagements à libéraliser davantage le commerce** par la négociation continue et des plans d'actions spécifiques.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- **Droit d'entrée et de sortie**
Interdire les mesures qui restreignent la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements au-delà des frontières provinciales et territoriales.
- **Absence d'obstacles**
S'assurer que les politiques et les pratiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne fassent pas obstacle au commerce.
- **Objectifs légitimes**
S'assurer que les objectifs du gouvernement fédéral, des provinces ou des territoires qui ne sont pas de nature commerciale et qui peuvent entraîner certaines dérogations aux règles générales, n'aient qu'un impact négatif minimal sur le commerce interprovincial.
- **Conciliation**
Fournir l'encadrement propice à l'élimination des obstacles au commerce créés par les différences au niveau des normes et de la réglementation dans les différentes régions du Canada.
- **Transparence**
Assurer que l'ensemble de l'information est accessible aux entreprises, aux particuliers et aux gouvernements intéressés.

C) Chapitres sectoriels

L'Accord vise à réduire les obstacles au commerce intérieur dans les onze secteurs d'activité suivantes :

- **Marchés publics**
Éliminer les marges préférentielles locales, les spécifications techniques et les exigences en matière d'enregistrement de nature discriminatoire et d'autres pratiques semblables à l'endroit de fournisseurs non résidents et ce, afin d'assurer que tous les fournisseurs canadiens puissent avoir un accès égal aux marchés publics. Des dispositions applicables aux marchés publics du secteur des MESSS (c.-à-d. des municipalités, des organismes municipaux, des conseils et commissions scolaires ainsi que des entités d'enseignement supérieurs de premier

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

afin que les entreprises canadiennes puissent prendre leurs décisions commerciales en fonction des conditions du marché.

- **Mobilité de la main-d'œuvre**
Éliminer les obstacles existants à l'intérieur des provinces et territoires en matière de résidence, de normes d'agrément et de reconnaissance professionnelle afin de permettre aux travailleurs qualifiés, tels que les comptables agréés, les avocats, les ouvriers de la construction et les gens de métier, d'exercer leur métier ou leur profession partout au Canada.
- **Mesures et normes en matière de consommation**
Concilier les exigences provinciales et territoriales en matière de protection du consommateur, dont l'existence crée des barrières non tarifaires, afin de permettre aux entreprises canadiennes de bénéficier d'économies d'échelle en vendant les mêmes produits sur des marchés plus vastes.
- **Produits agricoles et produits alimentaires**
Éliminer les obstacles techniques entre les provinces, tels que les différents normes relatives aux produits et au classement, et les règlements relatives aux plantes et à l'hygiène animal. Examiner les systèmes de gestion d'approvisionnement dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs ainsi que les programmes sur le transport du grain de l'Ouest et de sécurité du revenu en matière agricole et les aspects relatifs au marché intérieur de ces programmes.
- **Boissons alcooliques**
Interdire les pratiques discriminatoires concernant l'inscription des produits au catalogue, l'établissement des prix, la distribution et la promotion des ventes entre les régies des alcools et entre les points de vente au détail des provinces et territoires.
- **Transformation des ressources naturelles**
Interdire la création de nouveaux obstacles relatifs à la transformation des ressources forestières, halieutiques et minérales.
- **Énergie**
Harmoniser les règles régissant le commerce interprovincial de toutes les formes

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Harmoniser la réglementation relative aux véhicules commerciaux telle que les normes de sécurité, les critères de poids et de dimensions des véhicules lourds, les connaissements, les mesures de taxation et les conditions d'émission des permis d'opération.

- **Protection de l'environnement**

Veiller à ce que les mesures fédérales, provinciales et territoriales en matière de protection de l'environnement ne deviennent pas des barrières non tarifaires.

D) Règlement des différends

Une des idées maîtresses de l'Accord sur le commerce intérieur est de maximiser la coopération et de réduire au minimum les litiges. C'est dans cet esprit que des procédures de règlement des différends en plusieurs étapes ont été mises en place pour régler les litiges qui pourraient survenir entre les gouvernements et entre les gouvernements et les particuliers.

i) Procédures de prévention et de règlement des différends prévus dans les chapitres sectoriels

Les chapitres sectoriels, sauf un, ont tous leur propre processus de règlement des différends. La procédure peut être engagée soit par un particulier ou un entreprise en adressant une lettre décrivant les grandes lignes du problème au Représentant du commerce intérieur de la province ou territoire dont il est résident, soit par un gouvernement (fédéral, provinciaux ou territoriaux) en demandant des consultations quand il existe des préoccupations en ce qui concerne les pratiques d'un autre gouvernement. Les deux gouvernements impliqués tiendront alors des consultations et essaieront de trouver une solution acceptable. Lorsque cette procédure n'aboutit à aucune solution, le différend est soumis aux procédures de prévention et de règlement des différends prévus au chapitre dix-sept de l'Accord.

ii) Procédures de règlement des différends en vertu du chapitre dix-sept

Cette procédure peut être engagée, pour le compte d'un particulier ou d'une entreprise, de deux façons :

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

examineur indépendant qui juge si la plainte est fondée. Dans l'affirmative, un groupe spécial est constitué.

En prenant pour acquis que l'étape d'un groupe spécial est atteinte, le groupe spécial entend la plainte et produit son rapport dans les quarante-cinq jours suivant la fin des audiences. Si le gouvernement visé par la plainte ne met pas en œuvre les recommandations du groupe spécial dans un délai de soixante jours, le rapport est rendu public. Si la question n'est pas réglée au bout d'un an, le gouvernement plaignant peut prendre une mesure de rétorsion pourvu qu'elle s'applique au même secteur que celui visé par la plainte et qu'elle ait les mêmes effets économiques.

E) Structure organisationnelle du commerce intérieur

i) Le Comité du commerce intérieur

L'Accord établit un Comité des ministres chargé de veiller à sa mise en œuvre. Au cours de la période visée par le présent rapport, la présidence du Comité était assurée conjointement par le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Accord prévoit une réunion annuelle sur convocation de la présidence du Comité.

Le Comité du commerce intérieur se réunit normalement au besoin afin de traiter des questions les plus importantes et d'examiner les progrès de la mise en œuvre de l'Accord. En l'occurrence, le Comité s'est réuni sept fois entre l'entrée en vigueur de l'Accord et la fin de la période visée par le présent rapport (en novembre 1995, en mars 1996, en juin 1996, en décembre 1996, en février 1998, en avril 2000 et en juin 2002). En outre, des conférences téléphoniques ont été organisées, au besoin, afin de traiter des plaintes déposées en vertu des procédures de règlement des différends de l'Accord.

ii) Les Représentants du commerce intérieur

Chaque gouvernement a nommé un Représentant du commerce intérieur (RCI). Les RCI participent à un comité dont le rôle consiste à superviser l'application de l'Accord et du programme de travail dans l'Accord. Les représentants du commerce intérieur se réunissent au besoin, soit en moyenne six fois par an. On trouvera la liste des représentants à la Section 4 du présent rapport, intitulée « Pour plus d'information... » .

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

L'annexe A présente la liste de ces divers comités.

iv) Le Secrétariat du commerce intérieur

Le Secrétariat du commerce intérieur rend compte au Comité du commerce intérieur des activités relatives à l'administration et à l'application de l'Accord. Le Secrétariat soutient les Représentants du commerce intérieur et les divers comités en coordonnant les activités qui visent à mettre en œuvre l'Accord et à étendre son champ d'application et en administrant la procédure de règlement des différends. De plus, il fournit au public des renseignements au sujet de l'Accord.

L'annexe B contient des renseignements concernant le personnel du Secrétariat. L'annexe E comprend les états financiers vérifiés du Secrétariat au 31 mars 2003.

F) Les obligations en vertu de l'Accord

Le Secrétariat du commerce intérieur surveille les progrès de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. À cet égard, le Secrétariat a préparé les deux tableaux trouvés en annexe D. Le premier tableau fait rapport des obligations en suspens qui relèvent de la responsabilité des Parties à l'Accord en général en les regroupant par chapitre et par catégorie. Le deuxième tableau fait état de la réalisation par chaque Partie des obligations qui relèvent de sa responsabilité.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

3) État des progrès - Chapitre par chapitre

Chapitres un à quatre

Les chapitres 1 à 4 de l'Accord sur le commerce intérieur énoncent les *Principes directeurs*, les *Définitions générales*, les *Compétences constitutionnelles* et les *Règles générales*.

Les objectifs, l'étendue des obligations et les règles générales de l'Accord sont énoncés dans ces chapitres. Depuis son entrée en vigueur, l'Accord fonctionne en vertu de ces principes dont les termes s'appliquent dans la mesure prévue dans les chapitres sectoriels. Il n'y a aucune obligation en suspens à l'égard de ces quatre chapitres que les gouvernements sont tenus de respecter.

Marchés publics (Chapitre cinq)

L'Accord prévoit :

- l'égalité d'accès pour tous les fournisseurs Canadiens aux marchés publics dont la valeur dépasse certains seuils. Il prévoit également que tous les produits, services et fournisseurs des autres provinces ou territoires doivent recevoir un traitement non moins favorable que le meilleur traitement accordé aux produits, services et fournisseurs locaux;
- l'égalité d'accès pour tous les fournisseurs Canadiens aux appels d'offres et le développement d'un système électronique d'appel d'offres;
- l'interdiction d'exigences en matière de contenu local;
- l'introduction des procédures de contestation des offres par lesquelles les fournisseurs pourraient poursuivre des plaintes relatives aux marchés publics des provinces et du gouvernement fédéral;

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont mis en œuvre, le 1^{er} juillet 1999, une nouvelle annexe relative aux dispositions sur les marchés publics des entités du secteur MESSS et ont continué leurs efforts afin de sensibiliser et d'informer les entités du secteur des MESSS de l'existence de ces nouvelles dispositions;
- ont examiné des options visant à donner aux fournisseurs canadiens une facilité d'accès aux appels d'offres des marchés publics du secteur des MESSS, y inclus la faisabilité de mettre sur pied un « guichet unique » aux marchés publics du secteur des MESSS;
- ont conclu un contrat avec un fournisseur de service pour le développement d'un système commun d'appel d'offres électroniques, ont complété le développement et la mise en œuvre du système et ont étendu la participation des gouvernements à ce système;
- ont poursuivi les négociations afin de réduire le nombre de services exclus de l'Accord;
- ont poursuivi des négociations afin de réduire le nombre d'entités gouvernementales exclues de l'Accord et ont élaboré une annexe visant les entités gouvernementales de nature commerciale ou industrielle ou à qui une Partie a octroyé des droits exclusifs;
- ont étudié l'établissement des rapports en vertu du chapitre et ont adopté un modèle commun pour l'établissement de rapports afin que les rapports soumis par les Parties soient plus complets et plus uniformes;
- ont publié sur le site Web du Secrétariat des tableaux et des graphiques illustrant les marchés publics déclarés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- ont lancé MARCAN, le site Web qui a été mis sur pied pour aider les entreprises canadiennes à repérer les sites Internet susceptibles de publier les projets de travaux du secteur public canadien.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont continué à examiner des options visant à donner aux fournisseurs canadiens une facilité d'accès aux appels d'offres des marchés publics étant donnée l'expiration des contrats que nombreuses Parties ont conclus avec un fournisseur de service d'appel d'offres électronique;
- ont convenu de suspendre pendant trois ans la faculté de représailles contre les services d'électricité et le recours aux dispositions de règlement des différends de l'Accord quant à ces entités;
- approuvé le texte de l'Annexe 502.4, une nouvelle annexe visant les entités gouvernementales de nature commerciale ou industrielle ou à qui une Partie a octroyé des droits exclusifs et ont continué à poursuivre les négociations sur le traitement des entités qui demeureraient exclues une fois que la nouvelle annexe aura entrée en vigueur;
- ont entrepris les examens exigés par l'article 516 du chapitre.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- conclure les négociations en vue d'inclure une annexe visant les entités gouvernementales de nature commerciale ou industrielle ou celles à qui une Partie a octroyé des droits exclusifs en réglant deux questions, à savoir, quelles entités seront assujetties à la ladite annexe et quel traitement sera accordé aux entités qui demeureraient exclues une fois que la nouvelle annexe aura entrée en vigueur;
- trouver un moyen d'offrir aux fournisseurs un nombre réduit de points d'accès à l'information sur les occasions de soumissions du secteur public canadien compte tenu des nombreuses approches différentes relatives aux appels d'offres électroniques actuellement utilisées par les Parties individuelles et leurs entités MESSS;
- continuer les révisions prévues par le chapitre en cherchant et en évaluant les possibilités et, au besoin, en formulant des recommandations d'amélioration.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- l'interdiction des exigences de présence locale et de résidence comme condition à l'exercice d'activités commerciales ou à l'investissement, sauf lorsque ces exigences sont nécessaires pour satisfaire un objectif légitime. Cependant, l'Accord prévoit que, au plus tard le 31 décembre 1995, les Parties inscrivent dans une annexe les exigences qui sont maintenues et, au plus tard le 31 décembre 1996, les examinent afin de déterminer s'il convient de les conserver, de les supprimer ou de les remplacer;
- la préparation, au plus tard le 15 juillet 1995, d'un plan de conciliation des exigences imposées aux sociétés extraprovinciales en matière d'enregistrement et de déclaration;
- l'interdiction d'imposer des exigences en matière de contenu local ou d'

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont terminé les négociations visant à clarifier et améliorer le code de conduite en matière des stimulants (annexe 608.3);
- ont terminé le développement et la mise en œuvre de REGISTREX.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- compléter les rapports annuels sur les stimulants relatifs aux exercices pour lesquels les données nécessaires ont été fournies par les Parties.

Mobilité de la main-d'œuvre (Chapitre sept)

L'Accord prévoit :

- l'élimination des exigences en matière de résidence en tant que condition pour l'obtention d'un emploi, d'une autorisation d'exercer, d'une reconnaissance professionnelle ou d'une immatriculation;
- que les mesures adoptées en matière d'autorisation d'exercer, de reconnaissance professionnelle ou d'immatriculation des travailleurs des autres Parties soient fondées principalement sur la compétence, qu'elles soient publiées et n'entraînent pas des retards inutiles ou des frais trop lourds pour les travailleurs;
- la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles requises par les autres Parties et la mise sur pied d'un processus visant à harmoniser les normes professionnelles;
- qu'il appartient aux Parties d'assurer le respect des dispositions de ce chapitre par les autres paliers de gouvernements et par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui exercent des pouvoirs qui leur sont délégués par la loi en regard des questions visées par le chapitre et il prévoit également qu'il incombe aux Parties de prendre les mesures nécessaires si elles n'ont pu obtenir le respect volontaire par les organismes visés des dispositions «dans un délai raisonnable»

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont pris des mesures importantes en vue d'assurer le respect des obligations du chapitre, dont celles-ci :
 - ont élaboré des lignes directrices détaillées relatives aux exigences de conformité lesquelles ont été envoyées par la poste à plus de 400 organismes de réglementation,
 - ont participé à des centaines de réunions avec les organismes visés afin de leur expliquer leurs obligations,
 - ont appuyé un programme de financement par moyen d'un programme de Développement des ressources humaines Canada en vue d'aider les organismes de réglementation à se conformer aux obligations,
 - ont participé à plus de quarante réunions de consortiums nationaux d'organismes de réglementation, et ont élaboré un document intitulé *Élaboration d'ententes de reconnaissance mutuelle - Lignes directrices à l'intention des organismes de réglementation*,
 - ont mise en œuvre un plan détaillé afin d'appuyer la réalisation du respect entier des obligations du chapitre sept avant le 1^{er} juillet 2001 tel que convenu par tous les Premiers ministres (à l'exception du Québec) en février 1999,
 - ont identifié les mesures législatives régissant les organismes de réglementation à être modifiées et ont élaboré un plan de travail pour apporter des modifications afin d'assurer que le délai du 1^{er} juillet 2001 soit respecté,
 - ont terminé un rapport détaillé sur le progrès réalisé à partir du 1^{er} juillet 2001 à l'égard de la mise en œuvre du chapitre;
- ont établi un groupe de travail sur l'information en matière de marché du travail afin d'élaborer une stratégie de collecte et de diffusion d'information sur le marché du travail pour aider aux travailleurs qui pensent déménager dans un autre territoire, v compris développer davantage un site Web d'information sur le marché du travail

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont continué à effectuer les modifications législatives et réglementaires nécessaires afin que les organismes de réglementation puissent se conformer;
- ont établi un groupe de travail sur l'information en matière de marché du travail afin d'élaborer une stratégie de collecte et de diffusion d'information sur le marché du travail pour aider aux travailleurs qui pensent déménager dans un autre territoire, y compris développer davantage un site Web d'information sur le marché du travail (site Web Destinations travail) afin de fournir de l'information sur les exigences en matière d'autorisation d'exercer des organismes de réglementation.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- continuer à poursuivre la conformité de la part de toutes les professions;
- continuer à effectuer les modifications législatives et réglementaires;
- finir d'étoffer les activités de mise en oeuvre du chapitre sept entreprises au cours de la période visée par le présent rapport;
- améliorer le site Web Destinations travail.

Mesures et normes en matière de consommation (Chapitre huit)

L'Accord prévoit :

- l'interdiction d'imposer aux fournisseurs des exigences en matière de résidence comme condition d'obtention de permis, de licences, d'immatriculations ou d'agréments;
- l'élimination des droits discriminatoires appliqués aux fournisseurs d'une autre Partie pour les permis, les licences, les immatriculations ou les agréments, et ce, au plus tard le 1^{er} juillet 1996;
- l'établissement du calendrier suivant pour l'harmonisation de certaines mesures en matière de consommation :

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- divulgation du coût du crédit, au plus tard le 1^{er} janvier 1996 et adoption de mesures législatives harmonisées à cet égard au plus tard le 1^{er} janvier 1997;
- la présentation, au plus tard le 1^{er} juillet 1997, aux ministres de la Consommation d'un rapport sur tout accord éventuel concernant des mesures et des normes en matière de consommation, tels que :
 - les pouvoirs d'enquête réciproques,
 - l'exécution des droits de révocation,
 - l'indemnisation des consommateurs,
 - l'exécution des jugements.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont éliminé tout frais différentiel appliqué aux fournisseurs d'une autre Partie;
- se sont entendues sur les normes relatives au contenu des contrats de vente directe à l'échelle du Canada et ont complété la modification des lois afin de mettre en œuvre cette entente;
- ont réglé les questions demeurées en suspens en ce qui concerne les écarts et les duplications existant dans les règlements régissant les articles rembourrés;
- se sont entendues sur des exigences normalisées en matière de divulgation du coût du crédit, ont rédigé un modèle de loi sur la divulgation du coût de crédit et ont commencé le processus visant la harmonisation des lois;
- ont terminé la rédaction d'un rapport sur d'éventuels accords additionnels à l'égard de mesures et de normes en matière de consommation et ont élaboré un plan de travail en matière de coopération future sur des questions relatives aux consommateurs;
- ont complété les négociations sur un processus de règlement des différends tel que prévu par le chapitre:

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont conçu un code de pratique relative aux marchands en ligne et une norme de protection du consommateur dans le commerce électronique;
- ont mené à terme un produit d'information du consommateur destiné aux acheteurs en ligne : Pour magasiner en ligne en toute sécurité;
- ont convenu d'une liste commune de pratiques interdites de la part des agences de perception;
- ont créé un guide pour désigner et promouvoir les meilleures pratiques de prévention, de traitement et de règlement en matière de plaintes du consommateur;
- ont publié la troisième édition du *Guide du consommateur canadien*.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont continué les travaux visant à mettre en œuvre le plan de travail en matière de coopération future sur des questions relatives aux consommateurs, y inclus :
 - le commerce électronique,
 - les mécanismes de recours en consommation axé sur le marché,
 - le « marché non traditionnel du crédit à la consommation »,
 - les agences de recouvrement;
- ont étudié les possibilités d'étoffer les droits de contre-passation proposés dans la loi sur la protection du consommateur dans le commerce électronique harmonisée;
- ont entrepris des mesures d'exploration relatives à la dette du consommateur, à l'évaluation du crédit, à la libéralisation du commerce et à la violence dans les médias.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Produits agricoles et produits alimentaires (Chapitre neuf)

L'Accord prévoit :

- l'application des règles générales (la non-discrimination, le droit d'entrée et de sortie ainsi que l'absence d'obstacles) aux mesures désignées comme étant des obstacles techniques au commerce intérieur des produits agricoles et alimentaires;
- la réduction ou l'élimination des mesures qui constituent des obstacles au commerce intérieur des produits agricoles et alimentaires;
- l'interdiction d'imposer de nouvelles restrictions au commerce intérieur, autres que des mesures sanitaires et phytosanitaires;
- l'obligation pour les Parties de tenir compte des effets sur le commerce intérieur lorsqu'elles adoptent ou modifient des mesures sanitaires ou phytosanitaires;
- un processus de consultation entre les Parties;
- des procédures visant à assurer la transparence lorsque des mesures sont adoptées ou modifiées.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont discuté de la réduction ou de l'élimination des barrières techniques au commerce;
- ont établi la liste et discuté des barrières techniques ayant des répercussions sur les politiques;
- ont examiné la portée et le champ d'application de ce chapitre en vue de les élargir et de libéraliser davantage le commerce intérieur des produits agricoles et des produits alimentaires;
- ont inclus dans le champ d'application du chapitre les obstacles techniques identifiés ci-dessous ayant des répercussions sur le plan des politiques :

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- normes applicables au lait de consommation et à sa distribution;
- ont identifié un processus afin d'examiner la portée et le champ d'application de ce chapitre;
- ont effectué un sondage national sur les mesures réglementaires existantes en matière de commercialisation des succédanés des produits laitiers.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont continué à examiner la portée et le champ d'application de ce chapitre en vue de les élargir et de libéraliser davantage le commerce intérieur des produits agricoles et des produits alimentaires;
- ont continué à réduire ou à éliminer les obstacles techniques au commerce ainsi que ceux qui ont des répercussions sur le plan des politiques.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- continuer à réduire ou à éliminer les obstacles techniques au commerce ainsi que ceux qui ont des répercussions sur le plan des politiques;
- surveiller la mise en œuvre et continuer à examiner la portée et le champ d'application du chapitre afin de l'étendre et d'assouplir encore plus le commerce intérieur relatif aux produits agricoles et aux produits alimentaires.

Boissons alcooliques (Chapitre dix)

L'Accord prévoit :

- l'interdiction, sauf exceptions, d'imposer des traitements discriminatoires en ce qui concerne l'inscription au catalogue, l'établissement des prix, l'accès et la distribution des boissons alcooliques en provenance du territoire des autres

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- l'établissement d'un processus de consultation entre les Parties;
- l'établissement de procédures visant à assurer la transparence des mesures adoptées ou modifiées.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont examiné les prescriptions de l'Ontario concernant le contenu en raisins canadiens des vins et des produits du vin. L'Ontario s'est engagé à éliminer ces prescriptions au plus tard en 1999;
- ont examiné les prix minimaux différenciés (déjà éliminés) que la Nouvelle-Écosse applique pour la bière et les produits de la bière;
- ont examiné le droit que se réservent le Nouveau-Brunswick et le Québec d'appliquer des frais de service différents à l'égard de la bière et des produits de la bière des autres Parties et elles ont facilité des discussions préliminaires à ce sujet entre l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick en vue d'éliminer ces réserves.
- ont convenu d'éliminer les réserves en matière d'écart de majoration pour le vin;
- ont convenu d'éliminer les prix minimaux différenciés que la Nouvelle-Écosse applique pour la bière et les produits de la bière;
- ont convenu que l'Ontario allait ouvrir ses frontières au vin hors-province;
- ont examiné et concilié la définition de l'expression « vins et produits du vin » et ont commencé l'élaboration d'une Norme canadienne du vin.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont établi un Comité des normes du vin (CNV) national piloté par l'industrie, chargé de continuer l'élaboration de normes sur le vin et la formulation de recommandations sur les politiques et procédures de mise en application respectives

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Transformation des ressources naturelles (Chapitre onze)

L'Accord prévoit :

- l'interdiction de nouvelles mesures discriminatoires relatives à la production et à la vente des produits forestiers, halieutiques et minéraux transformés et l'interdiction d'ériger de nouveaux obstacles dans ces secteurs;
- l'obligation pour les gouvernements de concilier les règlements et les normes susceptibles d'influer sur le commerce dans le secteur de la transformation des ressources naturelles.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- se sont abstenues d'ériger de nouveaux obstacles au commerce dans le secteur de la transformation des ressources naturelles.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont entamé un examen du chapitre;
- n'ont pas érigé de nouveaux obstacles dans le secteur de la transformation des ressources naturelles.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- entreprendre un examen annuel du chapitre afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

Énergie (Chapitre douze)

L'Accord prévoit :

- l'obligation pour les Parties de négocier les dispositions d'un chapitre sur l'énergie.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont formulé des options en vue de régler la question demeurée en suspens concernant les mesures en matière de développement économique et régional portant sur le secteur d'huile et de gaz. Les résultats des délibérations ont été transmis aux ministres de l'Énergie aux fins d'examen.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention :

- d'attendre la réponse des ministres de l'Énergie au sujet de la question des mesures en matière de développement économique et régional ayant trait à l'huile de pétrole et au gaz.

Communications (Chapitre treize)

L'Accord prévoit :

- l'interdiction faite aux monopoles chargés de fournir des services ou des installations de télécommunication, établis ou désignés par un gouvernement, de profiter de leur position pour adopter des pratiques anticoncurrentielles sur les autres marchés;
- l'établissement d'un processus de consultation entre les Parties.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont éliminé l'exemption accordée aux entreprises de télécommunication de la Saskatchewan en vertu de l'article 1305 : Disposition s'appliquant à la Saskatchewan et, de cette façon, ont éliminé les écarts entre les politiques et les mesures de la Saskatchewan et celles du gouvernement fédéral.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- supprimer du chapitre l'article 1305 : Disposition s'appliquant à la Saskatchewan

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- l'interdiction d'adopter des mesures qui restreignent le commerce interprovincial des services de transport ou qui créent des obstacles dans ce domaine;
- l'obligation pour les Parties de concilier leurs mesures réglementaires et normatives;
- l'élimination progressive par les Parties des mesures qui sont non conformes à l'Accord;
- l'établissement d'un processus de consultation entre les Parties.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont modifié des règles de sécurité concernant les transporteurs routiers;
- ont terminé un examen de la réglementation;
- ont libéralisé le commerce en ce qui concerne les marchés publics portant sur l'achat d'autobus urbains;
- ont éliminé l'obligation d'étendre l'application de ce chapitre aux gouvernements locaux;
- ont éliminé les permis d'exploitation des entreprises de camionnage extra provinciales;
- ont mis en œuvre les modifications aux normes nationales visant à harmoniser davantage les normes régissant le poids et la taille des véhicules lourds, et ont continué à travailler dans le but d'avoir des règlements plus harmonisés;
- ont élaboré un plan de mise en œuvre de la future réglementation de l'industrie du transport interurbain par autocar;
- ont fait des progrès en vue d'améliorer l'uniformisation des exigences relatives au transport concernant les permis spéciaux;

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- approuvé les normes du Code national de sécurité en ce qui a trait à la conformité - vérifications en entreprise;
- ont approuvé de nouveaux règlements d'application du Code national de sécurité sur les heures de services et la sécurité des charges.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- continuer à examiner des modifications proposées au Code national de sécurité commercial en matière de normes d'entretien des véhicules, d'inspection routières et de vérification avant le départ;
- examiner les mesures exclues énumérées à l'Annexe 1410.1;
- continuer à examiner des propositions relatives à la déréglementation de l'industrie des autobus interurbains.

Protection de l'environnement (Chapitre quinze)

L'Accord prévoit :

- l'obligation pour les Parties de tenir compte des facteurs d'ordre environnemental lorsqu'elles traitent des questions reliées au commerce;
- l'interdiction de renoncer ou de déroger aux mesures environnementales en vue d'encourager l'établissement, l'acquisition, l'expansion, l'exploitation ou le maintien d'une entreprise sur le territoire d'une Partie;
- le droit des Parties d'établir leurs propres niveaux de protection de l'environnement;
- l'obligation pour les Parties d'harmoniser leurs mesures environnementales;
- l'obligation pour les Parties d'éliminer progressivement les mesures qui sont non conformes à l'Accord;
- un processus de consultation pour les Parties

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont publié les avis relatifs aux mesures nouvelles ou modifiées adoptées par les parties à l'ACI.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont continué à communiquer des notifications concernant les mesures (nouvelles ou modifiées) entreprises par les juridictions membres;
- ont entériné, aux termes de l'accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, les normes pancanadiennes relatives à l'émission de dioxines et de furane provenant du frittage du fer et des chaudières à arc électrique pour la fabrication de l'acier.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- continuer à publier des avis relatifs aux mesures nouvelles ou modifiées adoptées par les territoires membres;
- continuer leurs efforts afin d'harmoniser les mesures environnementales susceptibles de nuire au commerce et à la mobilité entre les provinces.

Dispositions institutionnelles (Chapitre seize)

L'Accord prévoit :

- la constitution du Comité du commerce intérieur, du Groupe de travail sur les mesures d'adaptation et du Secrétariat, ainsi que le nombre de réunions, le financement et d'autres mesures pertinentes.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont constitué le Secrétariat du commerce intérieur, financé au moyen des contributions versées par toutes les Parties, et ont nommé un directeur général;

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont tenu la réunion annuelle du CCI en juin 2002;
- ont tenu quatre réunions ainsi que deux conférences téléphoniques des Représentants du commerce intérieur;
- ont publié les rapports annuels pour l'exercice 2001-2002.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- organiser la réunion annuelle du Comité du commerce intérieur;
- rédiger le rapport annuel de 2002-2003.

Procédures de règlement des différends (Chapitre dix-sept)

L'Accord prévoit :

- une procédure en quatre étapes pour permettre aux Parties de déposer des plaintes contre d'autres Parties si la Partie plaignante juge que l'autre Partie a adopté ou maintient une mesure qui est incompatible avec l'Accord;
- un mécanisme par lequel une personne d'une Partie peut déposer une plainte contre une autre Partie en demandant à la Partie sur le territoire de laquelle elle réside d'engager pour son compte des procédures de règlement des différends;
- l'accès direct pour une personne d'une Partie aux procédures de règlement des différends dans le cas où la Partie avec laquelle la personne a un lien substantiel refuse d'engager des procédures de règlement des différends pour son compte.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont commencé à dresser une liste à partir de laquelle seront choisis les membres

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- ont établi un Code de conduite pour les membres du groupe spécial;
- ont reçu l'approbation du Comité du commerce intérieur pour apporter des modifications aux procédures visant le fonctionnement des groupes spéciaux de règlement des différends et ont mis en vigueur ces procédures modifiées.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont reçu 22 différends qui ont été officiellement amorcés en ayant recours aux mécanismes de règlement des différends prévus en vertu de l'Accord. De ce nombre, 17 ont été réglés avant la fin de l'année et 5 demeuraient en instance. Il y a eu un total de 175 différends déposés entre l'entrée en vigueur de l'ACI en juillet 1995 et la fin de l'exercice visé par le présent rapport, parmi lesquels 154 ont été réglés, 10 ont été retirés ou sont inactifs, et 11 demeurent en instance. De plus, le délai moyen pour régler un différend a diminué graduellement et est passée d'un long délai de 6,7 mois en 1996-1997 à 4,4 mois pour les différends initiés pendant la période visée par le présent rapport. Ceci donne lieu à une moyenne globale de 5.3 mois au cours de la période qui s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'ACI;
- ont remodelé davantage les lignes directrices opérationnelles pour le groupe spécial.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- compléter la liste finale des membres du groupe spécial;
- compléter le processus de nomination des examinateurs par chaque Partie.

Dispositions finales (Chapitre dix-huit)

L'Accord prévoit :

... ont été établis afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord et de promouvoir le développement

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

- d'autres négociations, notamment à l'égard d'un chapitre sur l'énergie et de la révision de la portée et du champ d'application de l'Accord.

Avant la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont demandé que chaque Partie rédige un rapport annuel sur les programmes de développement économique régional;
- ont convenu d'examiner le processus de préparation des rapports annuels concernant les programmes de développement économique régional afin d'en rehausser l'utilité;
- terminé un projet de consultations publiques en vue d'aider les Parties à désigner des mesures pratiques et pragmatiques pour améliorer le commerce intérieur par la tenue d'une conférence nationale, ont corrigé le compte-rendu de la conférence et ont préparé le rapport relatif au projet de consultations global.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les Parties :

- ont examiné l'établissement des rapports annuels concernant les programmes de développement économique régional et élaboré un projet de directives relatives aux rapports.

Au cours de l'année qui commence, les Parties ont l'intention de :

- finaliser le projet de directives relatives à l'établissement de rapports annuels concernant les programmes de développement économique et régional.

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

4) Pour plus d'information...

A) Adresse du Secrétariat du commerce intérieur :

Secrétariat du commerce intérieur
125, rue Garry, pièce 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

téléphone : (204) 987-8090
télécopieur : (204) 942-8460
courriel : info@intrasec.mb.ca
site Web : www.intrasec.mb.ca

B) Adresses des Représentants du commerce intérieur² :

Canada	Roman Staranczak Industrie Canada 5e étage Est, pièce 584C 235, rue Queen Ottawa (Ontario) K1A 0H5	téléphone: (613) 954-0430 télécopieur : (613) 954-8042 courriel : staranczak.roman@ic.gc.ca
Terre-Neuve et Labrador	Tom Fleming Industry, Trade and Rural Development « <i>Industrie, Commerce et Développement rural</i> » 4 ^e étage, West Block Confederation Building St-John's (Terre-Neuve) A1B 4J6	téléphone : (709) 729-5859 télécopieur : (709) 729-4869 courriel : tfleming@mail.gov.nf.ca
Nouvelle- Écosse	Greg Bent Economic Development « <i>Expansion économique</i> » 1800, rue Argyle, bureau 520 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2R7	téléphone : (902) 424- 8669 télécopieur : (902) 424-1263 courriel : Gbent@gov.ns.ca

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Nouveau-Brunswick	Harry Quinlan Entreprises Nouveau-Brunswick C.P. 6000 Pièce 577, 670, rue King Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1	téléphone : (506) 444-5011 télécopieur : (506) 444-5299 courriel : harry.quinlan@gnb.ca
Île-du-Prince-Édouard	Robert Perrin Prince Edward Island Development and Technology « <i>Développement et Technologie de l'Île-du-Prince-Édouard</i> » C.P. 1500 Montague PE C0A 1R0	téléphone : (902) 838-0633 télécopieur : (902) 838-0610 courriel : wrperrin@gov.pe.ca
Québec	Daniel Albert Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes 875, rue Grande Allée est 2 ^e étage, bureau 2.511 Québec (Québec) G1R 4Y8	téléphone : (418) 644-8404 télécopieur : (418) 646-5420 courriel : daniel.albert@mce.gouv.qc.ca
Ontario	Richard Caine Développement économique et commerce Édifce Hearst, 900, rue Bay, 6 ^e étage Toronto (Ontario) M7A 2E1	téléphone : (416) 325-6947 télécopieur : (416) 325-6949 courriel : richard.caine@edt.gov.on.ca
Manitoba	Alan Barber Industrie, Développement économique et Mines 910, ave Portage, bureau 910 Winnipeg (Manitoba) R3B 3B4	téléphone : (204) 945-8714 télécopieur : (204) 945-1354 courriel : abarber@itt.gov.mb.ca
Saskatchewan	Robert Donald Government Relations and Aboriginal Affairs « <i>Relations gouvernementales et Affaires autochtones</i> » 1919. chemin Saskatchewan. 11 ^e étage	téléphone : (306) 787-8910 télécopieur : (306) 787-8883 courriel : rdonald@iaa.gov.sk.ca

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Alberta	Shawn Robbins International and Intergovernmental Relations « <i>Relations internationales et intergouvernementales</i> » Commerce Place , 12 ^e étage 10155, 102e rue N.O. Edmonton (Alberta) T5J 4G8	téléphone : (780) 422-1129 télécopieur : (780) 427-0699 courriel : shawn.robbins@gov.ab.ca
Colombie- Britannique	Robert Musgrave Competition, Science and Enterprise « <i>Compétition, Science et Enterprise</i> » C. P. 9327, Gare gouvernement provincial 1810, rue Blanshard, 4 ^e étage Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9N3	téléphone : (250) 952-0711 télécopieur : (250) 952-0716 courriel : robert.musgrave@gems7.gov.bc.ca
Territoires du Nord-Ouest	Terry Lancaster Resources, Wildlife and Economic Development « <i>Ressources, Faune et Expansion économique</i> » C.P. 1320 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9	téléphone : (867) 873-7360 télécopieur : (867) 873-0101 courriel : Terry_Lancaster@gov.nt.ca
Yukon	Meg Horn Expansion économique 305, rue Wood, 2 ^e étage C.P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6	téléphone : (867) 667-5387 télécopieur : (867) 667-8601 courriel : meg.horn@gov.yk.ca

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Annexe A

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

Général

Comité du commerce intérieur

? Représentants du commerce intérieur

? Groupe de travail sur l'adaptation

Chapitre cinq : Marchés publics

Table de négociations sur les marchés publics

? Groupe de travail sur les appels d'offres électroniques

? Groupes de travail sur l'examen du chapitre cinq

Chapitre six : Investissement

Groupe de travail sur l'investissement

Chapitre sept : Mobilité de la main-d'œuvre

Forum des ministres du marché du travail

? Groupe coordinateur de la mobilité de la main-d'œuvre

? Groupe de travail sur l'information en matière de marché du travail

? Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Chapitre huit : Mesures et normes en matière de consommation

Comité fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la consommation

- ? Comité des mesures et des normes en matière de consommation (Comité des mesures et des normes)

Chapitre neuf : Produits agricoles et produits alimentaires

Ministres de l'Agriculture

- ? Comité fédéral/provincial/territorial de l'inspection agro-alimentaire
- ? Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole

Chapitre dix : Boissons alcooliques

Groupe de travail sur les boissons alcooliques

Chapitre onze : Transformation des ressources naturelles

Groupe de travail sur la transformation des ressources naturelles

Chapitre douze : Énergie

Conseil des ministres de l'Énergie

- ? Table de négociations du secteur de l'énergie

Chapitre treize : Communications

Comité des mesures relatives aux communications

Chapitre quatorze : Transports

Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière

- ? Conseil canadien des administrateurs du transport motorisé

L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Annexe B

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR ³

125, rue Garry, pièce 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

tél. : (204) 987-8090
télééc. : (204) 942-8460

site Web : www.intrasec.mb.ca
courriel : info@intrasec.mb.ca

Le Secrétariat du commerce intérieur fournit un soutien administratif et opérationnel au Comité des ministres responsables de l'administration et de l'application de l'Accord sur le commerce intérieur. L'Accord vise à réduire et à éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada et à établir un marché intérieur ouvert, performant et stable.

Personnes-ressources du SCI

Lorraine Andras
Directrice générale par intérim
tél. : (204) 987-8098
courriel : lorraine@intrasec.mb.ca

Glenda Birney
Conseillère en politiques
tél. : (204) 987-8097
courriel : glenda@intrasec.mb.ca

Michelina Violi-Bedder

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Annexe C

DIFFÉRENDS ET PLAINTES - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS ⁴

NOMBRE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLAINTES DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
02/03-5 LES ENT	novembre 02	5	Couvertures isothermes	Les Entreprises P. Cormier	Canada	TCCE	Confirmée	février 03	P-OG
02/03-5 HUR CON	novembre 02	5	Services de formation en logiciel informatique	Huron Consulting	Canada	TCCE	Confirmée	février 03	P-OG
02/03-5 NOE IMP	novembre 02	5	Embarcations pneumatiques de sauvetage	Noël Import	Canada	TCCE	Confirmée	février 03	P-OG
02/03-5 CVD INC	octobre 02	5	Enregistreur numérique de communications vocales	CVDS Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	janvier 03	P-OG
02/03-5 PAP PLA	octobre 02	5	Réparation de casiers	Papp Plastics	Canada	TCCE	Rejetée	février 03	P-OG
02/03-11 CRB NS	septembre 02	11	Traitement de crabes des neiges	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Demande de Consultations	En instance	En instance	G-G

⁴en date du 31 mars 2003

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
02/03-11 CRB QC	septembre 02	11	Traitement de crabes des neiges	Nouvelle-Écosse	Quebec	Demande de consultations	En instance	En instance	G-G
02/03-11 CRB NB	septembre 02	11	Traitement de crabes des neiges	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Demande de Consultations	En instance	En instance	G-G
02/03-11 CRB NF	septembre 02	11	Traitement de crabes des neiges	Nouvelle-Écosse	Newfoundland	Demande de Consultations	En instance	En instance	G-G
02/03-5 NAN SHI	septembre 02	5	Radoub du NCSM Algonquin	Nanaimo Shipyard Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	decembre 02	P-OG
02/03-5 INB SYS	août 02	5	Transfert intégral de SGD à un environnement Web	InBusiness Systems Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	novembre 02	P-OG
02/03-5 VAL LTD	juillet 02	5	Services d'ingénierie, de gestion et de soutien	Valcom Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	decembre 02	P-OG
02/03-5 COG SY2	juillet 02	5	Transfert intégral de SGD à un environnement Web	Cognos Incorporated	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 02	P-OG
02/03-5 ZEN ENV	juillet 02	5	Réparation du matériel de desalement	Zenon Environmental Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	octobre 02	P-OG
02/03-5 KWL LEA	juin 02	5	Gilets tactiques	K-W Leather Products Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	septembre 02	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
02/03-5 TEN SY2	mai 02	5	Services d'appels d'offres électroniques	New Brunswick (NB electronic tendering services company)	Alberta	Demande de Consultations	En instance	En instance	G-G(P)
02/03-5 TEN SY1	avril 02	5	Services d'appels d'offres électroniques	Tendering Publications Limited	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 02	P-OG
02/03-5 XIA INF	avril 02	5	Services de gestionnaires de l'information technique	XIA Information Architects Corporation	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 02	P-OG
02/03-5 SPM GRO	avril 02	5	Gestion de projets génériques	SPMGroup Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 02	P-OG
02/03-5 COG SY1	avril 02	5	Solution logicielle d'exploitation de données	Cognos Incorporated	Canada	TCCE	Rejetée	août 02	P-OG
02/03-5 POL INF	avril 02	5	Embarcations pneumatiques à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	septembre 02	P-OG
02/03-5 PRI PRO	avril 02	5	Fourniture de batteries au lithium	Primex Project Management	Canada	TCCE	Rejetée	août 02	P-OG
01/02-5 FLI SYS	mars 02	5	Électro-optique/ infrarouge à spectres multiples	FLIR Systems Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 02	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
01/02-8 COC AB	mars 02	8	coût de crédit	Alberta	Canada	Demande d'aide Ch. 8	En instance	En instance	G-G
01/02-5 EQU IND	mars 02	5	Monte-charge hydraulique de type parallélogramme	Équipement Industriel Champion Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	juin 02	P-OG
01/02-5 MAC TEC	mars 02	5	Solution multilingue	Macadamian Technologies	Canada	TCCE	Rejetée	juin 02	P-OG
01/02-5 GEO COL	février 02	5	Aide pour les personnes sans emploi	Georgian College of Applied Arts	Canada	TCCE	Non assujetti à l'ACI	mai 02	P-OG
01/02-5 PAP PLA	février 02	5	D'oculaires en plastique polycarbonate	Papp Plastics & Distributing Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 02	P-OG
01/02-5 SER STA	février 02	5	Services de nettoyage et d'entretien	Service Star Building Cleaning Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	mai 02	P-OG
01/02-5 MAX PRO	février 02	5	Services de consultation en gestion	Maxsys Professionals & Solutions	Canada	TCCE	Confirmée	mai 02	P-OG
01/02-5 COR COR	février 02	5	Licence d'entreprise	Corel Corporation	Canada	TCCE	Confirmée	mai 02	P-OG
01/02-5 FOU SY2	février 02	5	Matériel de l'établissement de réseau et télécommunications	Foundry Networks Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 02	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
01/02-7-ADAT	février 02	7	Restreints de l'Ontario sur la construction	[Canada] ADAT	Quebec et Ontario	Canada n'engage pas dans les procédures	Rejetée	avril 02	G-G(P)
01/02-5 ACM MAN	janvier 02	5	Services d'un technologue principal du cycle de vie	ACMG Management Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	juin 02	P-OG
01/02-5 FOU SY1	décembre 01	5	Matériel de l'établissement de réseau	Foundry Networks Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mars 02	P-OG
01/02-5 AVI SOL	décembre 01	5	Entretien et appui de logiciel	Aviva Solutions Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	avril 02	P-OG
01/02-5 DRS TEC	décembre 01	5	Système de gestion des communications	DRS Technologies Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 02	P-OG
01/02-5 CMC ELE	37590	5	Système de gestion des communications	CMC Electronics Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 02	P-OG
01/02-5 PAP PLA	novembre 01	5	Fournissement de mailles	Papp Plastics & Distributing Limited	Canada	TCCE	Confirmée	janvier 02	P-OG
01/02-5 JOH SY1	octobre 01	5	Système automatique de traduction	John Chandieux experts-conseils inc.	Canada	TCCE	Rejetée	février 02	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
01/02-5 JOH SY2	octobre 01	5	Système automatique de traduction	John Chandieux experts-conseils inc.	Canada	TCCE	Confirmée	février 02	P-OG
01/02-5 HEW SY1	octobre 01	5	Plan de codification pour les services de UNIX serveur	Hewlett-Packard (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	février 02	P-OG
01/02-5 HEW SY2	octobre 01	5	Plan de codification pour les services de UNIX serveur	Hewlett-Packard (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	février 02	P-OG
01/02-5 CFI IND	octobre 01	5	Système générateur Diesel	C.F. Industrial Products Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	janvier 02	P-OG
01/02-5 DIV DAT	octobre 01	5	Services de réseaux locaux	Diversicomm Data Systems	Canada	TCCE	Rejetée	janvier 02	P-OG
01/02-5 PRE PHI	octobre 01	5	Appareils humidificateurs	Preston Phipps Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	janvier 02	P-OG
01/02-5 COG INC	octobre 01	5	Système d'information pour cadres supérieurs	Cognos Incorporated	Canada	TCCE	Confirmée	février 02	P-OG
01/02-5 PTI-SER	septembre 01	5	Aliments et services alimentaires	PTI Services	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 01	P-OG
01/02-5 MCN-CON	septembre 01	5	Bateaux à propulsion par réaction	McNally Construction Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	décembre 01	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
01/02-5 EMP-NET	août 01	5	Logiciel permettant la remise de rapports pour assurer la gestion de réseaux	Empowered Networks	Canada	TCCE	Rejetée	décembre 01	P--OG
01/02-5 BEL-NEX	juillet 01	5	Equipements et système de gestion de téléphones	Bell Nexxia	Canada	TCCE	Rejetée	octobre 01	P--OG
01/02-5 EUR-SUP	avril 01	5	Systèmes Hewlett-Packard	Eurodata Support Services Canada	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 01	P--OG
00/01-5 TAB-CAN	mars 01	5	Système de classement portatif	TAB Canada	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 01	P--OG
00/01-5 P&L-COM (2)	mars 01	5	Système de surveillance de médias électroniques	P&L Communication	Canada	TCCE	Confirmée	août 01	P--OG
00/01-5 LEX-CAN	mars 01	5	Imprimantes et pièces accessoires	Lexmark Canada inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mars 01	P--OG
00/01-5 FOU-NET2	mars 01	5	Équipement Ethernet	Foundry Networks	Canada	TCCE	Rejetée	juin 01	P--OG
00/01-5 CIF-SYS	février 01	5	Ordinateurs portables	Cifelli Systems Corporation	Canada	TCCE	Confirmé	juin 01	P--OG
00/01-5 P&L-COM	février 01	5	Système de surveillance de médias électroniques	P&L Communication Inc.	Canada	TCCE	Confirmé	mai 01	P--OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
 G-G gouvernement à gouvernement

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
00/01-5 FOU-NET1	février 01	5	Équipement pour réseau Internet	Foundry Networks	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 WES-INC	février 01	5	Système de détecteur infrarouge	Wescam inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF6	janvier 01	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Retirée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF5	décembre 00	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF4	décembre 00	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF3	décembre 00	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF2	décembre 00	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 POL-INF1	décembre 00	5	Bateaux gonflables à coque rigide	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mai 01	P--OG
00/01-5 THE-SPA	décembre 00	5	Personnel pour un couvoir de poisson	The Spallumcheen Band	Canada	TCCE	Rejetée	avril 01	P--OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
00/01-5 BAN-CAN	novembre 00	5	Système de numérisation, d'entreposage et d'extraction d'images	Banctec Canada Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	février 01	P--OG
00/01-5 CAN-HEL	novembre 00	5	Location d'hélicoptères	Canada Helicopters Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	février 01	P--OG
00/01-5 SIE- WES	novembre 00	5	Soutien sur place pour les bateaux de catégories Halifax et Iroquois	Siemens Westinghouse Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	mars 01	P--OG
00/01-5 COM-TAL	octobre 00	5	Système interactif de réponse par voix	Computer Talk Technology Inc	Canada	TCCE	Rejetée	février 01	P--OG
00/01-9 CLO LEA	octobre 00	9	Produits succédanés de lait	Distributeur albertain de produits de soya	Ontario	Demande de consultations en vertu du chapitre 9	En instance	En instance	G-G(P)
00/01-5 GLO UPH	août 00	5	Produits et pièces de bureaux	Global Upholstery Co. Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	novembre 00	P--OG
00/01-5 KLO-CON	juillet 00	5	Construction d'un dépotoir	K-Lor Contractors Services Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	novembre 00	P--OG
00/01-9 CAN SAL	juillet 00	9	Produits d'imitation de lait	Colombie-Britannique (distributeur de produits de soja)	Ontario	participation auprès du gouv. de la C.-B.	En instance	En instance	G-G(P)

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
00/01-5 ATT CAN	juillet 00	5	Fournisseurs de services de guichets automatiques	AT&T Canada Corp.	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 00	P--OG
00/01-5 BRO LEP	juin 00	5	Gestion d'édifices et de projets	Brookfield, Lepage, Johnson Controls Facility Management Services.	Canada	TCCE	Confirmée	septembre 00	P--OG
00/01-5 XWA SOL	juin 00	5	Système d'information de sécurité policière	Xwave Solutions Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	septembre 00	P--OG
00/01-5 TEL INT 2	juin 00	5	Projet de renouvellement de télécommunications	Telus Integrated Communication Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	novembre 00	P--OG
00/01-5 TEL INT	juin 00	5	Installation de téléphones	Telus Integrated Communication Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 00	P--OG
00/01-5 WES STA	juin 00	5	Fournisseur de camions lourds	Western Star Trucks Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	septembre 00	P--OG
00/01-5 THO-CSF	mai 00	5	Système de sécurité et de détresse maritime	Thomson-CSF Systems Canada Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	octobre 00	P--OG
00/01-5 CAN COM	mai 00	5	Location de pièces et services	Canadian Computer Rentals	Canada	TCCE	Confirmée	août 00	P--OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
00/01-5 CRA-DRU	mai 00	5	Services d'imprimerie et d'insertion	Crain-Drummond Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	août 00	P--OG
00/01-5 FMD-INT	mai 00	5	Services professionnels d'évaluation programmes -habitat de poissons et navigation	FMD International Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	août 00	P--OG
00/01-5 RAD POI	avril 00	5	Pièces et services	Radiant Point Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	septembre 00	P--OG
00/01-5 KIL ASS	avril 00	5	Services de gestion et d'administration	Kildonan Associates Ltd	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 00	P-OG
99/00-5 ACE DEF	mars 00	5	Installation de film «fenêtre»	Ace/Clear Defense Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	juin 00	P-OG
99/00-7 KEN NF	mars 00	7	Guides de chasse	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve	Consultations (Ch 7)	En instance	En instance	G-G(P)
99/00-7 KEN NB	mars 00	7	Guides de chasse	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Consultations (Ch 7)	Confirmée	juin 01	G-G(P)
99/00-10 NSL COM	mars 00	10	NSLC	Québec brasseries	Nouvelle-Écosse	Consultations (Ch 10)	Inactif	Inactif	G-G(P)
99/00-5 UNI TEC	décembre 99	5	Lessiveuses mobiles et baignoires	Unisource Technology	Canada	TCCE	Rejetée	avril 00	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
99/00-5 EDU TRA	décembre 99	5	Technologie en matière d'informatique	EDUCOM Training Systems Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	mai 00	P-OG
99/00-5 BRE MOO	décembre 99	5	Services de gestion de réunions	Brent Moore and Associates	Canada	TCCE	Rejetée	mai 00	P-OG
99/00-7 CGA MAN	décembre 99	7	Mobilité des CGA	Association des CGA du Manitoba	Ontario	Rapport du groupe spécial	Confirmée	octobre 01	G-G(P)
99/00-5 DR LUI	novembre 99	5	Étude de consommation	Dr. John Luik	Canada	TCCE	Confirmée	mars 00	P-OG
99/00-5 QUA SER	octobre 99	5	Technologie en matière de cycle de vie	Quatratech Services	Canada	TCCE	Rejetée	janvier 00	P-OG
99/00-5 MIL FLE	octobre 99	5	Service de soutien du MDN	MIL Systems Fleetway Inc	Canada	TCCE	Confirmée	mars 00	P-OG
99/00-5 BMC CON	août 99	5	Services de logisticiens professionnels	BMCI Consulting	Canada	TCCE	Rejetée	octobre 99	P-OG
99/00-5 ALC CAN	août 99	5	Installation des câbles	Alcatel Canada Wire	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 99	P-OG
99/00-5 MET EXC	juillet 99	5	Service de dragage	Métro Excavation/ Entreprise Marissa	Canada	TCCE	Rejetée	novembre 99	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
99/00-5 IBM CAN	juillet 99	5	Macroordinateurs de TPSGC	IBM Canada	Canada	TCCE	Confirmée	novembre 99	P-OG
99/00-5 LIF LIM	juin 99	5	Chariots élévateur à fourche	Liftow Limited	Canada	TCCE	Rejetée	octobre 99	P-OG
99/00-5 AMT-POW	juillet 99	5	CST générateur de secours	Am-Tech Power Systems	Canada	TCCE	Rejetée	septembre 99	P-OG
99/00-5 ONT CON	avril 99	5	Restreints de l'Ontario sur la construction	Québec	Ontario	Rapport du group spécial	En instance	En instance	G-G
99/00-5 NOV CAN	avril 99	5	Licences pour serveurs CPRH	Novell Canada	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 99	P-OG
99/00-5 NOR MIC	avril 99	5	Ordinateurs Revenu Can	Northern Micro Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 99	P-OG
99/00-5 QUA SER	avril 99	5	Vérification ISO 9000 ONGC	Quality Services Intl.	Canada	TCCE	Rejetée	juin 99	P-OG
99/00-5 NET CON	avril 99	5	Maintenance du logiciel CSC	IT/NET Consultants	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 99	P-OG
99/00-9 CAN SAL	avril 99	9	Produits laitiers d'imitation	Colombie-Britannique (un distributeur de produits de soja)	Ontario	Examineur	Rejetée	novembre 99	G-G(P)
98/99-5 DOU BAR	mars 99	5	Mobilier Revenu Can	Douglas Barlett Assoc.	Canada	TCCE	Confirmée	juin 99	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
98/99-5 MAR MAN	mars 99	5	Matelas pneumatiques MDN	Marathon Mgmt. Company	Canada	TCCE	Confirmée	mai 99	P-OG
98/99-5 RUI CON	février 99	5	Bureaux de CST	Ruiter Construction	Canada	TCCE	Rejetée	avril 99	P-OG
98/99-5 DEL TOU	février 99	5	Examen des ressources de la GRC	Deloitte & Touche Consulting	Canada	TCCE	Rejetée	mai 99	P-OG
98/99-5 NOV CAN	février 99	5	Serveurs DDN	Novell Canada	Canada	TCCE	Confirmée	juin 99	P-OG
98/99-5 ITS ELE	janvier 99	5	Systèmes de brouillage de Radars	ITS Electronics	Canada	TCCE	Rejetée	avril 99	P-OG
98/99-5 MIL-SYS	janvier 99	5	Étude sur le concept de la logistique	MIL Systems	Canada	TCCE	Confirmée	avril 99	P-OG
98/99-5 WES CAM	janvier 99	5	Systèmes de prise de vues infrarouge	Wescam Inc.	Canada	TCCE	Confirmée	avril 99	P-OG
98/99-5 COU AVI	janvier 99	5	Surveillance aérienne	Cougar Aviation Ltd.	Canada	TCCE	Rejetée	juin 99	P-OG
98/99-7 COL OPT	janvier 99	7	Collège des opticiens	Alberta	Colombie Britannique	Demande de consultations	Inactif	Inactif	G-G(P)
98/99-5 SER ST2	novembre 98	5	Services de concierge DND 2	Service Star Building Cleaning	Canada	TCCE	Rejetée	février 99	P-OG
98/99-5 POL BT1	novembre 98	5	Canots pneumatiques Marchés publics 1	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mars 99	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
98/99-5 POL BT2	novembre 98	5	Canots pneumatiques Marchés publics 2	Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd.	Canada	TCCE	Confirmée	mars 99	P-OG
98/99-5 SER ST1	octobre 98	5	Services de concierge DND	Service Star Building Cleaning	Canada	TCCE	Confirmée	janvier 99	P-OG
98/99-5 HEA TEC	septembre 98	5	DND Heating Systems	M.D. Heat Tech Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	décembre 98	P-OG
98/99-9 FCD PEI	août 98	9	Distribution du lait liquide	Nouvelle-Écosse (laiterie)	Île-du-Prince - Édouard	Règlement à l'amiable	Confirmée	janvier 00	G-G(P)
98/99-5 COR COR	juin 98	5	Revenue Canada Y2K	Corel Corporation	Canada	TCCE	Confirmée	octobre 98	P-OG
98/99-5 PRE DAT	mai 98	5	Entrée des données DRHC	Premium DataScan Services	Canada	TCCE	Rejetée	août 98	P-OG
98/99-5 LOT DEV	mai 98	5	Réseau Global AECI	Lotus, Novell et Netscape	Canada	TCCE	Mesure exemptée	août 98	P-OG
98/99-5 INS GLO	mai 98	5	HRD Moving	Installation Globale Normand Morin & Fils	Canada	TCCE	Confirmée	août 98	P-OG
98/99-7 CGA SK	mai 98	7	Mobilité des CGA	Saskatchewan (une association professionnelle)	Ontario	Demande pour engager des procédures	Renouvellement de la demande le 13 avril 2000	Inactif	G-G(P)

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
98/99-9 FCD NB	avril 98	9	Distribution du lait liquide	Nouvelle-Écosse (laiterie)	Nouveau-Brunswick	Constitution d'un group spéciale	Confirmée	septembre 02	G-G(P)
97/98-5 BEL CAN	mars 98	5	Services gouvernementaux de télécommunications	Bell Canada	Canada	TCCE	Confirmée	juillet 98	P-OG
97/98-10 NBL BEE	mars 98	10	Entrée de la bière	Québec	Nouveau-Brunswick	Demande d'aide (Chapitre)	Inactif	Inactif	G-G
97/98-5 FLO IND	février 98	5	MDN vidéosondes	Flolite Industries	Canada	TCCE	Rejetée	mai 98	P-OG
97/98-5 SOC ODE	janvier 98	5	Société de conseil du Guatemala	Societe de cooperation	Canada	TCCE	Rejetée	avril 98	P-OG
97/9-5 TAC TEC	janvier 98	5	Simulation de défense anti-missiles	Tactical Technologies	Canada	TCCE	Confirmée	avril 98	P-OG
97/98-5 WAN CAN	décembre 97	5	Revenu national	Wang Canada	Canada	TCCE	Confirmée	mars 98	P-OG
97/98-5 FRO COR	décembre 97	5	Services de Goose Bay	Frontec Corporation	Canada	TCCE	Rejetée	mai 98	P-OG
97/98-5 IBM CAN	décembre 97	5	Services d'entreposage de données	IBM Canada	Canada	TCCE	Confirmée	avril 98	P-OG
97/98-5 NOT ENV	octobre 97	5	Disposition de munition	NOTRA Environmental	Canada	TCCE	Rejetée	décembre 97	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
97/98-9 UNI LEV	octobre 97	9	Coloration de la margarine	Ontario	Québec	Rapport du group spécial	En instance	En instance	G-G(P)
97/98-5 TRA IND	septembre 97	5	Véhicules blindés	Trac Industries	Canada	TCCE	Non assujetti à l'ACI	novembre 97	P-OG P-OG
97/98-5 OCE INC	septembre 97	5	Logiciel du crabe des neiges	Océanide Inc.	Canada	TCCE	Non assujetti à l'ACI	novembre 97	P-OG
97/98-5 DMR CON	juin 97	5	Enregistrement d'arme à feu	DMR Consulting	Canada	TCCE	Rejetée	septembre 97	P-OG
97/98-5 HOV MAN	avril 97	5	Tente de l'armée	Hovey Manufacturing	Canada	TCCE	Rejetée	juillet 97	P-OG
97/98-15 MMT	avril 97	15	MMT	Alberta, Saskatchewan, Nouvelle-Écosse et Québec agissant à titre d'intervenants	Canada	Rapport publié	Confirmée	juillet 98	G-G
96/97-5 ATL SAF	mars 97	5	Mesures correctives d'Argentia	Atlantic Safety Centre	Canada	TCCE	Rejetée	mai 97	P-OG
96/97-5 MIR INT	mars 97	5	Direction générale de la justice	Mirtech International Security	Canada	TCCE	Rejetée	juin 97	P-OG
96/97-5 HER POM	mars 97	5	Conception des installations NRC	Hervé Pomerleau Inc.	Canada	TCCE	Rejetée	mai 97	P-OG

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
96/97-5 ACC CON	mars 97	5	Service de téléconférence	Accutel Conferencing Systems	Canada	TCCE	Confirmée	juin 97	P-OG
96/97-7 NF DEN	février 97	7	NF Denturists	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve	Demande d'aide en vertu du chapitre	Confirmée	septembre 98	G-G(P)
96/97-5 PHI ENV	janvier 97	5	Piste d'atterrissage de Snag	Philip Environmental	Canada	TCCE	Confirmée	avril 97	P-OG
96/97-5 HEW RAN	décembre 96	5	Compagnie d'informatique	[compagnie d'informatique]	Saskatchewan	Examineur	Rejetée	janvier 98	P-OG
96/97-5 BEL CAN	novembre 96	5	Système de messages militaire	Bell Canada	Canada	TCCE	Rejetée	janvier 97	P-OG
96/97-10 SPA	septembre 96	10	Produits du vin	Colombie-Britannique	Québec	Demande d'aide (Chapitre)	Retirée	octobre 96	G-G
96/97-7 BUL	septembre 96	7	Assistante dentaire	Alberta	Manitoba	Aide (Chapitre)	Inactif	Inactif	G-G(P)
96/97-7 GIM	juillet 96	7	Services médicaux	Alberta	Saskatchewan	Examineur	Rejetée	novembre 96	P-OG
96/97-7 CRE	mai 96	7	Embaumeur	Alberta	Saskatchewan	Demande d'aide (Chapitre)	Retirée	mai 96	G-G(P)

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
95/96-5 EMC EMA	mars 96	5	Tempest Computers 2	Emcon Emanation Control	Canada	TCCE	Rejetée	juin 96	P-OG
95/96-5 EQU IND	mars 96	5	Équipement Industriel	Équipement Industriel Champion	Canada	TCCE	Rejetée	juin 96	P-OG
95/96-5 FPG HRI	mars 96	5	Banff Cadet Centre	FPG/HRI Joint Venture	Canada	TCCE	Confirmée	juin 96	P-OG
95/96-5 SEC TEC	mars 96	5	Tempest Computers 1	Secure Technologies Intl.	Canada	TCCE	Confirmée	juin 96	P-OG
95/96-7 ONT BIL	mars 96	7	Ontario Billing Number	Alberta	Ontario	Demande d'information	Retirée	avril 96	G-G(P)
95/96-5 ARR SY1	janvier 96	5	Array Systems 1	Array Systems Computing	Canada	TCCE	Confirmée	avril 96	P-OG
95/96-5 ARR SY2	janvier 96	5	Array Systems 2	Array Systems Computing	Canada	TCCE	Rejetée	mars 96	P-OG
95/96-5 CAB	décembre 95	5	Cabletron	Caabletron Systems	Canada	CITT	Rejetée	mars 96	P-OG
95/96-5 ONT CER	octobre 95	5	Ontario Cert. of Approval	Alberta	Ontario	Demande d'information	Non assujetti à l'ACI	avril 96	G-G
95/96 -7 AB MUN	octobre 95	7	Alberta Municipal Government Act	Colombie-Britannique	Alberta	Demande d'information	Non assujetti à l'ACI	octobre 95	G-G

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

N° de référence	Date d'origine	Chapitre	Nom de référence	Plaignant	Défendeur	Dernière étape	Règlement	Date du règlement	Sorte de plaintes*
95/96-5 AME DAT	septembre 95	5	AmeriData	AmeriData Canada	Canada	TCCE	Rejetée	février 96	P-OG
95/96-7 TAY	septembre 95	7	Comptable agréé	Ontario	Saskatchewan	1711 Demande de procédures de règlement	Non assujetti à l'ACI	août 96	P-OG
95/96-7 ONT EMC	septembre 95	7	Ontario EMCA	Alberta	Ontario	Demande d'aide (Chapitre)	Confirmée	mars 97	G-G(P)
95/96-5 NWT TEN	juillet 95	5	Marché publics de Territoires du Nord-Ouest	Alberta	Territoires du Nord-Ouest	Demande d'information	Confirmée	février 96	G-G
95/96-6 UPS	juillet 95	6	UPS	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Aide Ch. 17	Retirée	novembre 96	G-G
95/96-7 VAN RES	juillet 95	7	Résidence dans Vancouver	Alberta	Colombie-Britannique	Demande d'information	Confirmée	juillet 95	G-G

P-OG partie privée faisant affaires avec son propre gouvernement; G-G(P) gouvernement à gouvernement, demandé par une partie privée;
G-G gouvernement à gouvernement

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

STATISTIQUES SOMMAIRES

Différends par chapitre

Chapitre	Décision prise en dernière étape					
	Confirmé	Rejeté	Non assujetti à l'ACI	Retiré par le plaignant ou inactif	En instance	Total
5 - fédéral	71	63	4	1	0	139
5 - provincial	1	1	1	0	2	5
6	0	0	0	1	0	1
7	5	2	2	5	1	15
8	0	0	0	0	1	1
9	2	1	0	0	3	6
10	0	0	0	3	0	3
11	0	0	0	0	4	4
14	0	0	0	0	0	0
15	1	0	0	0	0	1
Total	80	67	7	10	11	175

Definitions de l'État de règlement

Confirmée	La Partie plaignante gagne sa cause, ou bien en convainquant la Partie défendeur d'offrir une mesure corrective ou suite à un jugement formel d'un groupe spécial constitué en vertu du différend ou par le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE).
Rejetée	La Partie plaignante perd sa cause suite à un jugement formel d'un examinateur, d'un groupe spécial constitué en vertu du différend ou du TCCE.
Non assujetti à l' ACI	La plainte ne fait pas partie du champ d'application de l'ACI, et ce, suite à une décision d'un examinateur, d'un groupe spécial constitué en vertu du différend ou du TCCE, ou par le consentement mutuel des Parties.
Retirée par la plaignante ou inactive	La Partie plaignante retire la plainte pour des raisons non spécifiées (retirée), ou il n'y a pas eu de communications entre les Parties pour plus d'une année (inactive).
En instance	La plainte est encore active mais n'est pas définie par aucune des quatre catégories ultérieures.

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Différends par année

Année de la décision de la plainte	Décision prise en dernière étape					
	Confirmé	Rejeté	Non assujetti à l'ACI	Retiré par le plaignant ou inactif	En instance	Total
95/96	6	5	3	2	0	16
96/97	3	6	0	3	0	12
97/98	5	6	2	1	1	15
98/99	12	7	1	2	0	22
99/00	9	11	0	1	2	23
76715	19	13	0	1	2	35
76733	15	13	1	0	1	30
76762	11	6	0	0	5	22
Total	80	67	7	10	11	175

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Délai moyen pour parvenir à une décision

Anné de la décision de la plainte	Délai moyen pour parvenir à une décision (en mois)	Nombre de différends (pour lesquels le dépôt de la plainte et le délai en mois sont connus)	En instance, retiré ou inactif	Total
76733	4,4	29	1	30
76762	4,4	17	5	22
Total 1995 - 2003	5,3	154	21	175

RÉALISATION DES OBLIGATIONS⁵

Introduction

Le Secrétariat du commerce intérieur a préparé les deux tableaux ci-dessous afin de rendre compte des progrès de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

Le Tableau A « État des obligations ne s'appliquant à une Partie particulière » fait rapport sur les obligations qui relèvent de l'ensemble des Parties et qui n'ont pas encore été accomplies au 31 décembre 2003. Aux fins de commodité, ce tableau porte sur les obligations qui n'ont pas encore été accomplies plutôt que sur la liste beaucoup plus longue des obligations accomplies.

Le Tableau B « État des obligations relevant d'une Partie particulière » énumère les obligations qui relèvent de la responsabilité des Parties elles-mêmes et identifie les Parties qui ont respecté leurs obligations au cours de la même période. Étant donné la nature répétitive de la plupart de ces obligations, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais entièrement accomplies, le tableau présente un survol de l'avancement des obligations de chacune des Parties en date du 31 décembre 2003.

⁵

En date du 31 décembre 2003

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

TABLEAU « A » (en date du 31 décembre 2003)

ÉTAT DES OBLIGATIONS NE S'APPLIQUANT À UNE PARTIE PARTICULIÈRE

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
MARCHÉS PUBLICS (CHAPITRE CINQ) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
517(1)	Négocier afin de réduire le nombre d'entités publiques non-visées par le chapitre.	1 ^{er} juillet 1996	Table de négociations sur les marchés publics (TNMP)	En cours; le text de l'annexe a été approuvé par le CCI. Il reste une question en litige.
Obligations qui exigent des révisions				
516(1) 516(2)	Entreprandre un premier examen du chapitre, y compris des niveaux-seuils. Effectuer un examen annuel et présenter les conclusions au Comité sur le commerce intérieur.	Premier examen avant le 1 ^{er} juillet 1996. Tout examen ultérieur au plus tard le mars de chaque année.	TNMP	Examen général du chapitre en cours.
516(4)	Examiner la possibilité d'harmoniser ou de concilier les procédures de contestation des offres.	1 ^{er} juillet 1998		
516(5)	Revoir et finaliser la liste des services exclus du chapitre.	1 ^{er} juillet 1996		

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
Annexe 502.4 P5	Créer un groupe de travail. Ce groupe de travail à examiner les travaux des provinces en matière d'harmonisation des conditions et modalités générales dans les documents d'appels d'offres et de normalisation des procédures de contestation des offres qu'utilisent les entités du secteur des MESSS.	Terminer l'examen avant le 1 ^{er} juillet 2000	TNMP (Provinces) à créer le groupe de travail pour effectuer l'examen	Peut faire parti de l'examen général du chapitre.
Annexe 502.4 P6	Examiner l'application des dispositions en matière de contenu canadien et de développement économique et régional.	1 ^{er} juillet 2001	TNMP(Provinces)	
Annexe 502.4 P7	Examiner l'application des dispositions en matière de règlement des différends	Dans un délai d'un an après l'examen en matière de normalisation des procédures de contestation en vertu du P5	TNMP (Provinces)	
Obligations périodiques				
511(6)	Préparer une annonce sur les procédures en matière de marchés publics, sous une forme adaptée pour un journal, afin que les Parties la publient.	Annuellement	Secrétariat	Terminé pour l'année 2002

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
INVESTISSEMENT (CHAPITRE SIX) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit..				
Obligations qui exigent des révisions				
Annexe 606 (21)	Revoir le fonctionnement, la portée et le champ d'application de l'annexe sur les exigences imposées aux compagnies extra-provinciales en matière d'immatriculation et de déclaration.	Tous les deux ans	Groupe de travail sur l'investissement	Terminé pour l'année 2002.
Obligations périodiques				
615	Préparer un rapport annuel sur l'application du chapitre	Annuellement	Groupe de travail sur l'investissement	Rapport 2002/2003 pas soumis
MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CHAPITRE SEPT) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
703(1)	Assurer le respect du chapitre par les organismes non gouvernementaux qui exercent des pouvoirs délégués par la loi, les organismes gouvernementaux et les diverses formes d'administration municipale.	Délai raisonnable	Parties	En cours. 42 des 51 professions réglementées ont convenu ou ont convenu en grande partie des conditions en vertu desquelles la mobilité sera facilitée.
703(2)	Adopter et maintenir les mesures nécessaires pour que les organismes non gouvernementaux qui exercent des pouvoirs délégués par la loi, les organismes gouvernementaux et les diverses formes d'administration municipale se conforment au chapitre.	Délai raisonnable	Parties	En cours

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
703(4)	S'efforcer d'assurer le respect du chapitre par les organismes non gouvernementaux autres que ceux qui exercent des pouvoirs délégués par la loi.	Aucune date	Parties	En cours
708	S'efforcer d'assurer le respect du chapitre par les organismes non gouvernementaux autres que ceux qui exercent des pouvoirs délégués par la loi.	Aucune date	Parties	En cours
Obligations périodiques				
712(1) (c)	Préparer un rapport annuel sur l'application du chapitre et le présenter au CCI.	Annuellement	Forum des ministres du marché du travail	Rapport 2002/2003 pas soumis
MESURES ET NORMES EN MATIÈRE DE CONSOMMATION (CHAPITRE HUIT) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
Annexe 807.1	Concilier les mesures en matière de consommation et adopter des mesures harmonisées : vente directe, mesures concernant les articles remboursés, divulgation du coût de crédit.	Délais divers mais tous avant le 1 ^{er} janvier 1997	Parties	Achevé à l'exception de l'adoption des lois par certaines Parties afin d'harmoniser la divulgation du coût du crédit
Obligations périodiques				
809(2) (e)	Préparer un rapport annuel sur l'application du chapitre et le présenter au CCI.	Annuellement	Comité des mesures en matière de consommation	Rapport 2002/2003 pas soumis

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS ALIMENTAIRES (CHAPITRE NEUF) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des révisions				
902(4)	Revoir la portée et le champ d'application du chapitre.	1 ^{er} septembre 1997	Ministres de l'agriculture	En cours. Une ébauche du chapitre a été préparée.
903(2)	Revoir la gestion de l'offre dans les secteurs du lait, de la volaille et des oeufs et les programmes de sécurité du revenu en matière agricole.	Aucune date	Ministres de l'agriculture	En cours
BOISSONS ALCOOLIQUES (CHAPITRE DIX) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
1007	Harmoniser par la création de Normes canadiennes du vin.	Aucune date	Parties	En cours. Problèmes de mise en œuvre à régler.
1011 (b)	Négocier en vue d'accorder un accès égal aux vins et produits du vin de l'autre partie.	31 mars, 1997	Colombie-Britannique et Québec	Jamais amorcé
Obligations périodiques				
1012	Préparer un rapport annuel et le présenter au CCI.	Annuellement	Parties	Rapport 2001-2002 pas soumis Rapport 2002-2003 pas soumis.

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES (CHAPITRE ONZE) : Toutes les obligations ont été satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations périodiques				
1104(2)	Préparer un rapport annuel sur l'application du chapitre et le présenter au CCI.	Annuellement	Groupe de travail sur la transformation des ressources naturelles	Rapport 2002/2003 pas soumis
ÉNERGIE (CHAPITRE DOUZEE) : Il n'existe aucune obligation à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
1810(2)	Compléter et adopter un chapitre sur l'énergie.	1 ^{er} juillet 1995	Parties	Le CCI n'a pas arrivé à un consensus à l'égard des options présentées sur les mesures de développement économique relatives à l'huile de pétrole et gaz de pétrole. Délibérations du CCI transmises aux ministres de l'énergie.
COMMUNICATIONS (CHAPITRE TREIZE) : Toutes les obligations ont été satisfaites.				
TRANSPORTS (CHAPITRE QUATORZE) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
1408(1)	Établir un connaissance national uniforme.	1 ^{er} juillet 1995	Parties	En veilleuse. Les connaissances sont considérés relativement conciliés.
1408(1)	Code canadien de sécurité pour les transporteurs routiers --Mettre en application le Code national de sécurité :	1 ^{er} janvier 1996	Parties	

SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
	1.heures de service 2.sécurité des charges 3.entretien des véhicules commerciaux 4.inspections sur la voie publique 5.inspections de voyage			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre en cours • Nouvelle réglementation obligatoire dès le 1^{er} juillet 2004. • En cours. Modifications proposées. • En cours. Modifications proposées. • En cours. Modifications proposées.
1408(1)	Préparer un plan de travail en vue de la mise en place d'arrangements harmonisés concernant la désignation des mandataires aux fins de la signification.	1 ^{er} juillet 1995	Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière	En veilleuse. Ce problème est considéré comme étant couvert par le chapitre 6.
1408(1)	Préparer un plan de travail en vue de l'établissement d'un mécanisme harmonisé pour la perception de la taxe sur les carburants, de la taxe de vente et des droits d'immatriculation.	1 ^{er} juillet 1995	Conseil des ministres	En cours. Discuté au besoin.
1410(2)	S'efforcer de négocier la libéralisation ou l'élimination des mesures énumérées à l'annexe 1410,1 - y compris les règles d'ordre économique sur les autobus.	Tous les deux ans	Conseil des ministres	En cours
Obligations périodiques				
1415(1)	Préparer un rapport annuel sur les progrès réalisés.	Annuellement	Conseil des ministres	Rapport 2002-2003 pas soumis.

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

Article	Obligations	Date d'échéance	Responsabilité	État actuel
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CHAPITRE QUINZE) : Toutes les obligations ont été entièrement satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des négociations				
1508	Harmoniser les mesures environnementales.	Aucune date	Parties	Continuer à harmoniser les mesures de protection de l'environnement qui peuvent avoir un effet sur la mobilité et le commerce interprovincial.
Obligations périodiques				
1509(2)	Préparer un rapport annuel et le présenter au CCI	Annuellement	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Rapport 2001-2002 pas soumis.
DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES (CHAPITRE SEIZE) : Toutes les obligations ont été satisfaites.				
PROCÉDURES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (CHAPITRE DIX-SEPT) : Toutes les obligations qui ne relèvent pas à une Partie particulière ont été satisfaites.				
DISPOSITIONS FINALES (CHAPITRE DIX-HUIT) : Toutes les obligations ont été satisfaites à l'exception de ce qui suit.				
Obligations qui exigent des révisions				
1809(4))	Examiner l'efficacité des mécanismes de consultation et de participation aux négociations internationales.	1 ^{er} juillet 1996	Parties	Jamais amorcé
1810(4))	Examiner la portée et le champ d'application de l'Accord.	Annuellement	Comité du commerce intérieur	En cours

**SECRETARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR
RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003**

**TABLEAU « B »
ÉTAT DES OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE PARTIE PARTICULIÈRE (en date du 31 décembre 2003)**

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
CANADA								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les mesures non-conformes en matière de marchés publics	?	?	?	?	?	?		
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?		
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Terminé.							
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les mesures non-conformes en matière de marchés publics	?	?	?	s/o	s/o	s/o	s/o	
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?		

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article 69.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?	?	
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	Terminé. Mesure éliminée en 1997-1998.							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Terminé.							
NOUVELLE-ÉCOSSE								
Rapport annuel sur les marchés publics	?		?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?				
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	aucun	aucun	aucun	aucun	
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les mesures non-conforme en matière de marchés publics	?	?	?	?				

- Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article 70.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?		?	aucun	aucun	aucun	aucun	
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	Ne pas terminé.							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
NOUVEAU- BRUNSWICK								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?		
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?	?	
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé.							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Terminé.							
QUÉBEC								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?	?	
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Ne pas terminé.							
ONTARIO								
Rapport annuel sur les marchés publics	?		?	?	?			
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?				
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?					
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Ne pas terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Ne pas terminé.							

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article 72.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
MANITOBA								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	?
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
SASKATCHEWAN								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	? ¹	?			
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?		
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Ne pas terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé							
ALBERTA								

² Rapport sur les marchés exclus en vertu de l'Article 508,1 n'a pas été soumis en 1998-1999

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	aucun							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé							
COLOMBIE-BRITANNIQUE								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	?
Rapport annuel sur les mesures non-conformes en matière de marchés publics	?	?	?	?	?	?	?	?
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?	?	?
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?	?	?
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé.							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Terminé.							

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article 74.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Rapport annuel sur les marchés publics		?	?					
Rapport annuel sur les mesures non-conformes en matière de marchés publics	?	?	?	?	?			
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?	?	?		
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?	?	?	?		
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	En cours.							
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé.							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Terminé.							
YUKON								
Rapport annuel sur les marchés publics	?	?	?	?	?			
Rapport annuel sur les mesures non-conforme en matière de marchés publics	?	?	?	?	?			
Rapport annuel sur les stimulants	?	?	?	?				
Rapport annuel sur les programmes en matière de développement économique régional	?	?	?					
Examen des mesures non-conformes en matière de marchés publics	Terminé							

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article 75.

SECRÉTARIAT DU COMMERCE INTÉRIEUR

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2002-2003

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Liste des membres de groupes d'examen sur les marchés publics	Terminé							
Liste des membres de groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre dix-sept	Ne pas terminé							
Examineur en vertu du chapitre dix-sept	Terminé							
Examen quinquennal des programmes en matière de développement économique régional	Ne pas terminé.							

- 1) Le nombre d'obligations varie d'une Partie à l'autre pour les raisons suivantes. Certaines Parties ont inscrit une mesure non-conforme en matière de marchés publics, et elle sont obligées de soumettre un rapport annuel ainsi qu'une évaluation de cette mesure. Toutes les Parties sont obligées de soumettre un rapport annuel sur leurs programmes en matière de développement économique régional mais seules les Parties qui déclarent de telles programmes sont obligées d'entreprendre une évaluation de ces programmes.
- 2) Dans les cas où le mot « aucun » est écrit, la Partie a avisé le Secrétariat qu'elle n'a aucun programme qui conforme à la définition du développement économique régional prévue à l'article.